



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Numéro d'enregistrement :

Références :

Vos références :

Lille, le 09 MAI 2012

AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

Demandeur	Société SCHAEFFLER CHAIN DRIVE SYSTEMS
Commune	CALAIS
Objet	Demande d'autorisation d'installation d'une unité de fabrication d'engrenages et d'organes mécaniques de transmission.
Références	Référence : « KALIÉS-KA11.03.024 » Version en date de : Avril 2012

En application du décret du 30 avril 2009 relatif à l'autorité compétente en matière d'environnement, prévue à l'article L.122-1 du code de l'environnement, le projet présenté ci-dessus est soumis à l'avis de l'Autorité environnementale. L'avis porte sur la version de l'étude d'impact du dossier référencée ci-dessus.

L'avis de l'autorité environnementale se fonde le cas échéant sur l'analyse des services de la DREAL Nord-Pas-de-Calais et de l'analyse de l'ARS

1. Présentation du projet

La demande d'autorisation vise la relocalisation de la société Schaeffler actuellement installée en centre ville de Calais depuis 1898 et autorisée par AP du 03/07/2003, vers la zone industrielle d'activités Marcel Doret située en périphérie de Calais, sur l'ancien site occupé par la Teinturerie Bellier.

Ce projet devrait permettre de pérenniser et renforcer à terme l'activité de l'entreprise sur le Calaisis.

L'activité de la société Schaeffler Chain Drive Systems consiste en la conception, la validation, la fabrication et la vente de système de distribution pour l'industrie automobile, via sa marque INA. Il s'agit principalement de chaînes à rouleaux, à douilles et à denture. Les clients de la société sont des constructeurs automobiles mondiaux.

L'établissement est globalement soumis à autorisation pour les rubriques principales suivantes : 2560 et 2562 et à déclaration pour les rubriques 1132-A c, 1172-3, 1131-1c, 2561, 2565-2b, 2565-3 et 2575.

Le site est implanté depuis 1898 au centre ville de CALAIS. Le dernier arrêté préfectoral autorisant les activités du site date du 3 juillet 2003.

Cette localisation en ville occasionne des nuisances multiples liées au transport et au bruit notamment et interdit toute évolution ou extension d'activité au regard du caractère petit et enclavé du terrain.

2. Qualité de l'étude d'impact

• Résumé non technique

Le résumé non technique présent dans le dossier du demandeur est clair et conforme à l'étude générale.

• Etat initial, analyse des effets et mesures envisagées

Par rapport aux enjeux étudiés, le dossier a clairement abordé l'ensemble des aspects majeurs de l'analyse de l'état initial de l'environnement, à savoir, l'environnement humain et économique du projet, l'environnement naturel à travers le paysage, sa faune et sa flore, les contextes géologiques, hydrogéologiques et hydrologiques du site, le climat et les environnements atmosphériques et sonores.

Le nouveau site d'implantation est situé en ZAC Marcel Doret, dans l'enceinte de l'usine anciennement exploitée par la société Bellier (teinturerie), à 4,2 km à l'est du centre ville de Calais.

Le site occupera une surface de 41 500 m² en zone ZB du POS.

Le site Bellier fait actuellement l'objet d'une cessation d'activité conformément aux dispositions de l'article R 512 69 -1 du code de l'environnement. Il est prévu une remise en état pour un usage industriel.

L'environnement immédiat du site est constitué :

- au Nord, par des établissements industriels et des terrains de culture,
- à l'Est, par la rue Didier DAURAT puis par des établissements industriels et des terrains actuellement en cours d'aménagement pour extension de la ZAC,
- au Sud, par la rue Louis BREGUET puis par des établissements industriels,
- à l'Ouest, par des établissements industriels

Les premières habitations sont situées au Sud-Est à plus de 300m du site.

Les contextes géologiques et hydrogéologiques sont décrits dans le dossier. L'étude montre la présence d'une nappe superficielle baptisée nappe des sables pissards sensible au risque de pollution. La nappe de la craie est protégée par une épaisse couche d'argile au niveau de Calais. Les dispositifs prévus par l'exploitant (imperméabilisation des voiries, rétention des produits liquides, élimination des eaux industrielles comme déchets, bassin de confinement des eaux sur site) sont de nature à prévenir de façon satisfaisante une éventuelle pollution du milieu.

Biodiversité/faune/flore

Le projet consiste en l'implantation sur un site industriel existant, occupé jusqu'en 2010 par une teinturerie. Il n'est pas concerné par une ZNIEFF, ni par une autre zone de protection ou d'inventaire de milieu naturel.

L'étude d'impact comporte une étude d'incidence Natura 2000 qui établit la présence de deux zones Natura 2000 à 10 km du site (Falaises et pelouses du cap blanc nez et Platier d'oye). L'implantation du nouveau projet ne fait donc pas apparaître d'impact dans ce domaine.

Eau

Les enjeux du projet en matière de gestion des eaux sont bien décrits et les moyens de réduire l'impact correctement dimensionnés.

Les utilisations de l'eau sont réservées à des usages sanitaires, de process et de lavage des équipements et des sols.

Les eaux de lavage et sanitaires seront dirigées vers le réseau d'assainissement de la zone aboutissant à la STEP Jacques Monod de Calais.

Les eaux de process seront évacuées comme déchets dans une installation autorisée à cet effet.

Les eaux pluviales seront rejetées au réseau pluvial (séparatif) de la zone après traitement par un séparateur hydrocarbures. Elles aboutiront au canal de Marck.

Un confinement des eaux d'incendie est prévu sur site.

Le site s'inscrit dans le bassin de l'Aa. L'étude note l'absence de cours d'eau à proximité de la future installation.

Le dossier étudie la compatibilité du projet avec les orientations du SDAGE Artois-Picardie version 2010-2015 et du SAGE du Delta de l'Aa approuvé le 15/03/2010. Le traitement des eaux du site avant rejet, la maîtrise des eaux pluviales de ruissellement, le confinement sur site en cas d'accident sont les principales mesures permettant de répondre aux grandes orientations fixées

Paysage

L'intégration paysagère du projet se fera au sein de la ZAC Marcel Doret qui accueille de nombreuses entreprises, aux activités variées, sur un site industriel existant occupé jusqu'à récemment par une teinturerie. Les installations seront essentiellement implantées dans les bâtiments existants. Des surfaces engazonnées et arborées sont prévues en limite d'exploitation du site

Déplacements

Le trafic engendré s'élèvera à environ 371 véhicules par jour (11 camions et 360 véhicules légers). Les perspectives d'évolutions à terme du transport collectif de la zone (lien avec Calais port 2015) pourraient permettre d'autres mode de déplacements des salariés dans les prochaines années.

Le site est relié à l'autoroute A16 par la RN 216 sans traversée de zone d'habitations. le trafic engendré représentera 1,4 % du trafic de la RN 216 et 1% du trafic de l'A16 (0,16% pour les camions).d'environnement. Le trafic routier n' augmentera pas significativement par rapport à la situation actuelle.

Santé et risques (air, bruit, déchets, GES)

Aucune émission diffuse n'est à attendre compte tenu de la nature des produits utilisés et de la configuration des stockages et ateliers.

Les émissions canalisées en provenance des machines seront nombreuses. Les principaux polluants regardés sont les COHV totaux, les poussières, le monoxyde carbone, l'acide chlorhydrique, l'ammoniac et certains métaux.

L'impact sanitaire a été évalué pour le scénario inhalation. La démarche d'évaluation des risques sanitaires est maîtrisée.

Les cheminées ont été calculées conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 02/02/98.

Les VLE seront également conformes à l' arrêté ministériel du 02/02/1998.

Bruit

Le dossier présente le projet dans un environnement sonore affecté par les activités industrielles ainsi que les axes de circulation à proximité.

Les sources de bruit sur le site SCHAEFFLER proviendront principalement :

- de l'activité du site au niveau des ateliers de fabrication et d'assemblage,
- des équipements annexes : compresseurs, installations d'aspiration et d'extraction...,
- des livraisons, de la manutention et des expéditions de produits,
- de la circulation de véhicules sur le site (camions, véhicules du personnel, visiteurs...).

Le site fonctionnera 7j/7, 24h/24 en 3 postes, et 354 jours par an.

Des mesures de bruit en l'absence de fonctionnement sur site ont été réalisées. Elle seront complétées par des mesures en fonctionnement après la mise en service des installations. L'exploitant s'engage à respecter l'Arrêté Ministériel du 23/01/97.

Déchets

Les déchets générés par l'activité seront essentiellement des déchets de métaux, des déchets dangereux issus de l'activité (boues, huiles d'usinage et de trempe, huiles chlorées, sels souillés) ainsi que des emballages souillés ou non. Ils seront éliminés dans des filières autorisées.

Gaz à effet de serre

Les énergies utilisées sur le site seront l'électricité (process et bureaux) et le gaz naturel pour le chauffage des ateliers et les fours de traitement thermique.

◦ Justification du projet notamment du point de vue des préoccupations d'environnement

Le dossier a abordé les différents aspects de manière proportionnée aux enjeux.

Le dossier propose une analyse satisfaisante des impacts du projet sur les composantes environnementales qu'il est susceptible d'affecter.

◦ Analyse des méthodes utilisées pour évaluer les effets du projet:

La méthode utilisée pour évaluer les impacts du projet sur l'environnement s'inscrit dans le cadre de textes législatifs et réglementaires en vigueur et s'inspire de la méthodologie appliquée dans les services de l'État. Elle est fondée sur des visites de terrain et sur des contacts auprès de divers services administratifs et acteurs locaux. Elle fait également appel à des bureaux d'études spécialisés et s'appuie sur l'exploitation de cartes.

3. Étude de dangers

A – Résumé non technique, représentation cartographique

3.1 Résumé non technique, représentation cartographique

Le résumé non technique permet d'appréhender correctement les risques en identifiant les sources de dangers possibles liés aux produits utilisés, aux modes opératoires mis en œuvre ainsi qu'à l'environnement extérieur de l'installation.

Il justifie et présente le scénario majorant sur le site (l'incendie) et précise les conséquences attendues, les mesures de prévention et les mesures d'interventions vis à vis de ce risque.

3.2 Identification et caractérisation des potentiels de dangers

L'étude identifie et caractérise les sources de dangers en distinguant les sources internes liées aux produits ou aux modes opératoires, et les sources externes au site.

Les principaux risques identifiés sur le site sont le risque d'incendie, de pollution accidentelle et d'explosion liés au stockage et à l'utilisation de produits dangereux sur le site.

Concernant les risques extérieurs, au vu des caractéristiques et de l'éloignement des sites SEVESO et/ou des autres entreprises, ainsi que des infrastructures routières et ferroviaires, le risque d'effets dominos vers le site SCHAEFFLER est négligeable.

Les risques naturels susceptibles d'engendrer des effets sur les installations du site sont ceux liés à la foudre

Les principaux risques mis en évidence dans l'étude de dangers sont :

- le risque d'incendie d'une ou plusieurs cellules de la zone d'expédition ou de la zone de stockage tampon de matières premières
- l'incendie de la zone de stockage de méthanol
- l'incendie généralisé du site
- l'inflammation d'un nuage de propane suite à une fuite
- l'inflammation d'un nuage de gaz naturel suite à une fuite
- l'inflammation d'un nuage de gaz endothermique suite à une fuite
- fuite sur une canalisation d'ammoniac conduisant à un blève

Seule la modélisation de ce dernier scénario conduit à des zones d'effets à l'extérieur du site. La quantité maximale d'ammoniac présente au sein du site de 315 kg est très nettement inférieure à la quantité nécessaire pour atteindre la LIE (limite inférieure d'explosivité).

3.4 Analyse des accidents et incidents survenus

Un recensement d'événements survenus sur des sites similaires est présent dans l'étude. Ce recensement est issu de la base de données ARIA du BARPI et identifie comme événement le plus fréquent l'incendie (67%), l'explosion (8 %) et la pollution des eaux (25%).

3.5 Etude préliminaire des risques

Une étude préliminaire des risques a été effectuée dans l'étude de dangers pour l'ensemble des installations du site. Celle-ci a permis d'identifier les phénomènes dangereux et leurs causes potentielles.

3.6 Etude détaillée de réduction des risques

Outre les dispositions constructives (murs coupe feu 2 h), les mesures principales de réduction des risques présentées dans l'étude sont la formation du personnel aux bonnes pratiques en cas d'incident ou d'incendie, et la mise en place de moyens internes de détection et lutte contre l'incendie.

3.7 Quantification et hiérarchisation des différents scénarios

Le dossier comporte une étude conforme à l'arrêté ministériel du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations soumises à autorisation.

3.8 Conclusion

L'étude de dangers réalisée montre que les zones d'effets engendrées par l'activité restent à l'intérieur du site à l'exception d'une zone limitée en bordure est du site sur une route boisée et une voie de circulation.

4. Prise en compte effective de l'environnement

4.1 Aménagement du territoire

La demande d'autorisation vise la relocalisation de la société Schaeffler actuellement installée en centre ville de Calais depuis 1898 et autorisée par arrêté préfectoral du 03/07/2003, vers une zone industrielle en périphérie de Calais, sur une friche industrielle à savoir l'ancien site occupé par la Teinturerie Bellier. La zone a une vocation d'activités économiques.

4.2 Transports et déplacements

Le site est relié à l'autoroute A16 par la RN 216 sans traversée de zone d'habitations. L'impact du site sur le trafic est faible.

4.3 Biodiversité

L'implantation du nouveau projet se fait sur un site industriel existant récemment arrêté. aucune faune ou flore particulière n'est présente sur le site.

4.4 Emissions de gaz à effet de serre

les émissions de gaz à effet de serre seront limitées grâce à l'utilisation de l'électricité et du gaz naturel pour le chauffage des bureaux et le process.

4.5 Environnement et Santé

L'impact sur la santé sera maîtrisé. Concernant la maîtrise du bruit lié au site, les niveaux réglementaires seront respectés chez les riverains et en limite de propriété.

4.6 Gestion de l'eau

Les utilisations de l'eau sont réservées à des usages sanitaires, de process et de lavage des équipements et des sols.

Les eaux de lavage et sanitaires seront dirigées vers le réseau d'assainissement de la zone aboutissant à la STEP Monod de Calais.

Les eaux de process seront évacuées comme déchets dans une installation autorisée à cet effet.

Les eaux pluviales seront rejetées au réseau pluvial (séparatif) de la zone après tamponnement et traitement par un séparateur hydrocarbures. Elles aboutiront au canal de Marck.

Un confinement des eaux d'incendie est prévu sur site.

Le dossier aurait pu souligner l'intérêt de réutiliser les eaux pluviales tamponnées sur site pour alimenter la réserve incendie, arroser les espèces vertes, etc...

5. CONCLUSION

Le dossier présenté intègre bien les différents enjeux importants pour le projet et justifie les choix effectués. La qualité du dossier devrait permettre au public de se prononcer valablement lors de l'enquête publique.

Une analyse critique de l'étude des dangers a été demandée à l'exploitant afin notamment de garantir la bonne maîtrise des risques sur le site. Cette étude sera jointe au dossier d'enquête publique si elle est transmise avant le démarrage de l'enquête.

Pour le Préfet
Le Directeur Régional de l' Aménagement,
de l' Environnement et du Logement



Michel PASCAL